

L'ÉTAT en Bourgogne

Lettre d'information

de la Préfecture de la Région de Bourgogne et des Services de l'Etat

SOMMAIRE

Piloter.....	1
S'engager.....	2
Sécuriser.....	2
Décentraliser.....	2
Protéger.....	7
Promouvoir.....	7
Insérer.....	7
Surveiller.....	7
Redécouvrir.....	8
Sur le terrain.....	8
Situer.....	8
Arrivées, départs.....	8

PILOTER

GROUPEMENT RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DE BOURGOGNE

Le 28 novembre 2006, le Préfet de la Région de Bourgogne installait, en sa qualité de président, le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) de Bourgogne.

Regroupant dans un cadre partenarial des représentants de l'Etat et de certains établissements publics (Institut National d'Education pour la Santé, Institut National de Veille Sanitaire), l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, l'Assurance Maladie, des représentants du Conseil Régional et des quatre Conseils Généraux de la Bourgogne, des villes de Dijon et Chalon-sur-Saône ainsi qu'au titre des personnes qualifiées des représentants de la société civile, ce groupement pilotera la politique régionale de prévention et d'éducation pour la santé.

Sa direction est assurée par Madame Jacqueline IBRAHIM, directrice régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et disposera, en 2007, d'un budget de près de 6 millions d'euros pour financer des actions dans le cadre des priorités arrêtées par le Plan Régional de Santé Publique

(consultable sur le site www.bourgogne.sante.gouv.fr).

Dans sa première séance du 28 novembre, le conseil d'administration a arrêté les modalités de l'appel à projets 2007. Les porteurs de projet de prévention en santé devront avoir déposé leurs dossiers avant le 19 janvier 2007 auprès d'équipes départementales de santé publique, relais territoriaux du GRSP.

Pour toute information complémentaire,
merci de contacter le secrétariat du GRSP,
au 03 80 44 30 04



Avec l'année nouvelle, la France est engagée, pour 7 ans, dans une génération renouvelée de programmes européens.

A l'occasion de l'élargissement de l'Union européenne, les instruments financiers de l'Union ont été adaptés pour répondre aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et politiques de l'Europe.

Ainsi, la région Bourgogne résolument tournée vers l'Europe, prépare ses programmes opérationnels pour chacun des 3 grands fonds d'intervention européens : Le FEDER (fonds européen de développement régional), le FSE (fonds social européen) et le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural).

Ces trois fonds seront dotés globalement de près de 400 M€ et permettront de mobiliser plus d'1 milliard d'euros pour le développement de la Bourgogne de 2007 à 2013. Les programmes devront répondre aux objectifs majeurs de l'Union fixés lors des sommets de Lisbonne et Göteborg (2000, 2001) et aux objectifs de la politique agricole commune (PAC) :

- le développement de l'innovation et l'accompagnement des mutations économiques
- la formation, l'emploi, la gestion des ressources humaines et la promotion de l'inclusion sociale
- le développement durable et la prévention des risques
- l'amélioration de la compétitivité agricole, la préservation de l'espace rural et le développement de l'attractivité des territoires ruraux.

Les programmes opérationnels européens ont été préparés en Bourgogne, en cohérence avec la 5ème génération des contrats Etat-Région (2007-2013).

La concertation qui a marqué la préparation de ces dispositifs en Bourgogne a été dense et fructueuse. Elle a permis de trouver la voie d'une politique réaliste et ambitieuse pour l'avenir de notre région.

Ce premier numéro de l'année nouvelle, de « l'État en Bourgogne », me donne l'opportunité de présenter à chacun de vous et à vos proches mes meilleurs vœux pour une excellente année 2007.

Paul RONCIÈRE
Préfet de la Région de Bourgogne
Préfet de la Côte-d'Or

• S'ENGAGER

LE SERVICE CIVIL VOLONTAIRE : UNE NOUVELLE OPPORTUNITÉ POUR LES JEUNES

Instauré par la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, précisé depuis par une série de textes réglementaires, le service civil volontaire regroupe désormais différentes formules permettant aux jeunes de s'engager dans une mission d'intérêt général tout en percevant une indemnisation fonction de la durée de travail.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, pour une durée de six heures par semaine minimum sur 6, 9 ou 12 mois, dans la limite de deux ans. Le volontaire est accueilli dans une collectivité territoriale ou une association préalablement agréée par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE). La structure d'accueil doit notamment désigner un tuteur qui encadre le jeune, le forme et l'accompagne dans une recherche d'emploi.

Le volontaire est indemnisé à hauteur de 627 euros par mois (maximum), auxquels s'ajoutent un forfait versé à la structure d'accueil de 155 euros pour la protection sociale et 175 euros pour l'encadrement et la formation. Ces frais sont pris en charge par l'Etat. Toute mission d'intérêt général est concernée : aide aux personnes en difficulté (handicapés, personnes âgées, enfants pour l'aide aux devoirs...), prévention et médiation, insertion, animation, protection de l'environnement ou du patrimoine... La liste est longue de toutes les possibilités d'actions socialement utiles, et qui permettent à un jeune d'effectuer une première approche du monde du travail.

Différentes formules sont possibles selon le champ d'intervention : la police, par exemple, propose un dispositif spécifique offrant aux Cadets de la République une formation qualifiante d'un an. D'un autre côté, des jeunes intéressés par une expérience sociale à l'étranger peuvent être accueillis dans un pays de l'Union Européenne grâce au Service volontaire européen.

Il faut savoir également que, dans le cadre d'une expérience associative en France, le jeune volontaire peut signer avec l'association d'accueil un contrat de volontariat associatif, une nouvelle forme de relations contractuelles qui organise une collaboration désintéressée entre l'organisme agréé et le volontaire, forme ouverte cette fois à toutes les catégories d'âge et qui officialise désormais la possibilité d'une aide financière aux bénévoles, pour peu que ceux-ci ne perçoivent aucune autre rémunération : une formule donc, particulièrement intéressante pour les étudiants.

Une journée nationale d'information sur le Service Civil Volontaire a eu lieu le 15 novembre 2006, dans tous les départements. Les Préfets et leurs services ont présenté les différentes formes d'engagement aux responsables associatifs, aux élus locaux et aux jeunes réunis pour l'occasion en différents points du territoire. Ce message sera relayé dans les semaines à venir par les professionnels de l'insertion et de la vie associative dans les structures qui leur sont consacrées.



Contacts :

- sur le service civil volontaire : Délégation régionale de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. 03 80 53 09 43.
- sur le service volontaire européen et le contrat de volontariat associatif : Direction régionale de la jeunesse et des sports. 03 80 68 39 00.
- pour une information générale : site internet www.servicivilvolontaire.fr ou encore le Centre régional d'information jeunesse, 50 rue Berlier à Dijon. 03 80 44 18 35 et son site internet www.crijbourgogne.com.

• SÉCURISER

Hypovigilance : 10 % DES ACCIDENTS ROUTIERS EN FRANCE

Afin d'optimiser la mutualisation des moyens et des bonnes pratiques en matière de sécurité, les quatre Préfets de la région de Bourgogne ont mis en place au printemps 2006 la cellule régionale de sécurité et arrêté un plan d'actions régionales dans les domaines de la sécurité intérieure, de la sécurité routière et de la sécurité civile décliné sous forme d'opérations communes de formation, de sensibilisation, ou des échanges d'informations, et de moyens.

Dans cette dynamique, les préfets de la Côte d'Or et de la Saône et Loire ont organisé le matin du 28 octobre 2006, conjointement avec les autres services de l'Etat (gendarmerie nationale, direction départementale de l'équipement), le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la société d'autoroute APRR et des partenaires privés (société le Centaure) une action de sensibilisation des usagers de l'autoroute sur la thématique de l'hypovigilance (diminution de la vigilance, voire endormissement). En effet, de par sa situation géographique en sa qualité de zone de transit, et son maillage autoroutier important, la Bourgogne est davantage touchée que d'autres régions par les phénomènes d'hypovigilance au volant, tandis que certaines études estiment que 10% des accidents enregistrés en France relèvent de la fatigue au volant.

A l'aide de dépliants, de vidéo, de stands d'informations, et d'un jeu sur l'hypovigilance permettant de gagner des kits sécurité routière et des stages de conduites offerts par les préfetures, plusieurs centaines de personnes qui ont fait halte sur les aires de repos de l'autoroute A6 à hauteur de Beaune-Tailly et de la Ferté ont pu se reposer et s'informer sur les dangers de l'hypovigilance. Ce type d'action pourra être reconduit dans le courant de l'année 2007 au moment de certains grands départs.



• DÉCENTRALISER

19 SEPTEMBRE 2006 : LE COMITÉ DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE (CAR) SE RÉUNIT À BIBRACTE

Le 19 septembre 2006, sous la présidence du Préfet de Région, le Comité de l'Administration Régionale (CAR), constitué des



Préfets de département, du Secrétaire général pour les affaires régionales et des chefs de pôles régionaux, s'est réuni sur le site de Bibracte dans la commune de Glux en Glenne (Nièvre).

L'ordre du jour de la réunion portait sur :

- La préparation du CPER 2007-2013 et les futurs programmes opérationnels européens
- L'état d'avancement des budgets opérationnels de programme 2006 des services régionaux de l'Etat et leur préparation pour 2007.
- L'avancement du Projet d'Action Stratégique de l'Etat en Région (PASER).
- Le suivi des actions de modernisation de l'Etat
- La mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 dite de décentralisation et plus particulièrement des transferts des routes nationales et des aéroports appartenant à l'Etat.

Cette réunion s'est poursuivie par la présentation effectuée par M Vincent GUICHARD, directeur de la Société d'économie mixte de Bibracte, du site archéologique et du centre international de recherche.

DOSSIER SPÉCIAL

Les Fonds Européens en 2007-2013

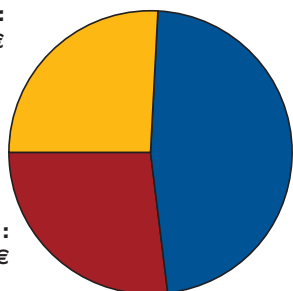
LES PROGRAMMES EUROPÉENS EN BOURGOGNE LES POINTS CLEFS

L'ENVELOPPE FINANCIÈRE

Une enveloppe d'environ 400 M€ de crédits européens a été attribuée à la Bourgogne pour la période 2007-2013

La contribution financière de l'Union Européenne en Bourgogne ne se limite pas à ces programmes gérés par le Préfet de région. S'y ajoutent en effet des programmes nationaux dont l'impact est aussi mesurable en Bourgogne comme le cofinancement de la LGV Rhin-Rhône, les crédits d'aide à la recherche (PCRD) ou les aides de la PAC (Politique Agricole Commune).

FEADER :
101,43 M€



FSE :
105,1 M€

FEDER :
185,6 M€

Les nouveautés par rapport aux programmes 2000-2006

- la suppression de la contrainte du zonage : le territoire bourguignon sera ainsi entièrement concerné par les crédits communautaires.
- un seul programme appelé Programme de développement rural hexagonal (PDRH) dédié au développement rural financé par le fonds FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).
- l'évaluation de l'impact environnemental des programmes européens. Des critères d'éco-conditionnalité ont d'ailleurs été définis dans le programme opérationnel FEDER (Fonds européen de développement régional). Ces critères conditionnent désormais l'éligibilité des projets présentés.

La concertation

L'élaboration des programmes opérationnels a été lancée dès le mois de janvier 2006. Animée par le Secrétariat général pour les affaires régionales, elle a fait l'objet de nombreuses réunions de concertation, présidées par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, ouvertes à plus de 120 partenaires représentatifs de l'ensemble des entités publiques et socio-économiques de la Bourgogne. Cette consultation a été élargie au public bourguignon via la consultation en ligne du programme FEDER durant les mois d'octobre et de novembre 2006.

Ces réunions de concertation ont été l'occasion, non seulement de traiter du programme opérationnel (PO) FEDER, mais également de débattre des propositions régionales pour les PO nationaux FSE (Fonds Social Européen) et FEADER.

LES PRIORITÉS d'INTERVENTION du FEDER

LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER 2007-2013 s'ORGANISE SELON TROIS AXES d'INTERVENTION :

- l'axe 1 : l'innovation et l'économie de la connaissance

La compétitivité ne constitue pas un but en soi mais un moyen indispensable à la construction des emplois de demain, des emplois dits « durables » qui participent à la production d'une richesse suffisante pour garantir la pérennité de l'activité. Cette stratégie du développement de la compétitivité est centrée sur trois domaines majeurs.

- Le soutien à la recherche
- La stimulation de l'innovation
- L'appui à la création d'entreprises



© Gérard Paillard / INRA

- l'axe 2 : l'environnement,

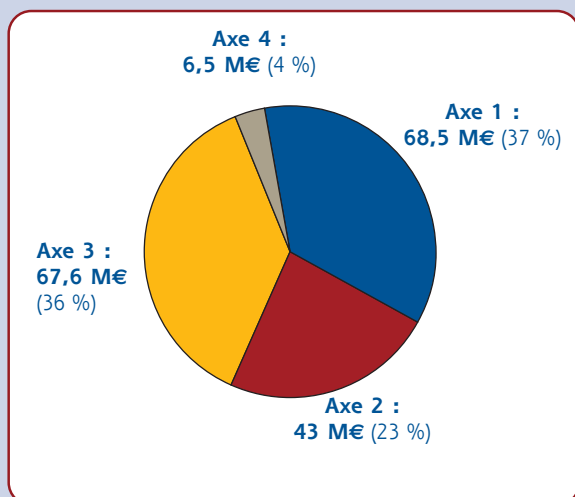
Sont encouragés à ce titre le recours aux énergies renouvelables (solaire, bois, ...) ainsi que la protection et la mise en valeur des sites naturels remarquables. L'accent sera mis également sur le développement des technologies propres dans les entreprises.

- l'axe 3 : le développement des territoires

Dans la continuité de la période 2000-2006, les efforts sont maintenus sur la promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et sur la multimodalité et l'intermodalité dans les transports (équipements dans les ports ou les gares). Sont également susceptibles d'être soutenus, les équipements touristiques et culturels d'intérêt régional ainsi que les actions encourageant l'activité économique et l'implantation d'équipements publics dans les quartiers en difficulté.

A ces trois axes d'intervention, s'ajoute un axe 4 consacré à l'assistance technique qui concerne la gestion, le suivi, le contrôle et l'évaluation du programme FEDER.

LA RÉPARTITION DES FINANCEMENTS PAR AXE :



LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le projet FEDER a été transmis au cours du mois de décembre 2006 aux services de la Commission Européenne à Bruxelles aux fins d'instruction. Le processus d'approbation devrait durer jusqu'au mois de juin. Pourra alors être lancée la programmation effective des premiers projets. La préfecture de région, les préfectures des trois autres départements bourguignons et les services du Conseil régional sont cependant d'ores et déjà mobilisés pour accueillir les porteurs de projets.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

FEDER :

PREFECTURE DE REGION BOURGOGNE
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
Mission Europe
53, RUE DE LA PREFECTURE
21041 DIJON CEDEX
Tél : 03.80.44.67.83 – Fax : 03.80.44.67.98
Mail : mission-europe@bourgogne.pref.gouv.fr

LE VOILET RÉGIONAL FSE DANS LA PROGRAMMATION 2007-2013

Le FSE (Fonds Social Européen) contribue à l'objectif « Compétitivité régionale et Emploi », par le soutien aux démarches d'adaptation aux mutations, de cohésion sociale et d'insertion.

Sa mise en œuvre résultera d'un programme opérationnel national, largement déconcentré, qui :

► **identifie un certain nombre d'enjeux :**

- le renouvellement des générations dans l'emploi, l'allongement des périodes d'activité professionnelle, la création de services à la population
- le renforcement des qualifications pour amener les populations les plus éloignées de l'emploi à un niveau d'employabilité permettant leur insertion durable
- la lutte contre les freins à l'insertion et les contraintes subies par certaines catégories de demandeurs d'emploi



- la structuration des territoires pour une meilleure cohésion des interventions en matière d'emploi et d'inclusion sociale,

► **définit, à partir des éléments de cadrage national, 6 axes prioritaires d'intervention**

Axe 1 : l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques

Axe 2 : l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi

Axe 3 : le renforcement de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations

Axe 4 : l'investissement dans le capital humain (soutien aux innovations pédagogiques et aux mesures d'ingénierie de formation)

Axe 5 : le développement des partenariats pour la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion (gouvernance territoriale, aide aux réseaux d'insertion, soutien aux micro-projets, désenclavement par la formation aux TIC)

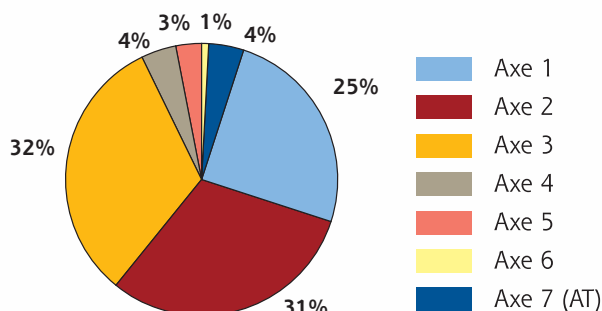
Axe 6 : le soutien aux actions transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'inclusion sociale

A ces 6 axes d'intervention s'ajoute un **Axe 7** qui rassemble les moyens affectés à l'assistance technique (AT) du programme.

LA DOTATION DU FSE

Le montant de la dotation régionale de crédits FSE s'établit à environ 105,155 M€.

Part de chaque axe dans la dotation des crédits FSE pour la Bourgogne



Axe 1	26 784,00
Axe 2	33 496,27
Axe 3	33 280,00
Axe 4	4 000,00
Axe 5	2 803,00
Axe 6	1 070,00
Axe 7 (AT)	3 722,51
TOTAL	105 155,78

LES MODALITÉS DE GESTION

Deux modes de gestion financiers du FSE sont retenus :

- la gestion directe par l'autorité nationale déconcentrée (convention directe avec le bénéficiaire final)
- la subvention globale à une autorité de gestion déléguée.

Peuvent bénéficier d'une subvention globale :

- le Conseil régional et les Conseils généraux,
- d'autres organismes intermédiaires tels que les OPCA, les PLIE ou les organismes relais pour la gestion des financements de micro-projets.

LE CALENDRIER DE MISE EN PLACE :

Après réalisation de diagnostics territoriaux, les propositions de stratégie régionale ont été soumises au Ministre de l'emploi et de la cohésion sociale. La synthèse des travaux régionaux, consolidée au niveau national, validée après négociation avec les instances communautaires fin 2006, fait l'objet d'un programme national dont les modalités de gestion seront arrêtées au cours du premier semestre 2007.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

FSE :

Direction Départementale du Travail,
de l'Emploi et de La Formation Professionnelle
13, avenue Albert 1er
B. P 410

21011 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.76.29.08 – fax : 03.80.76.99.20

Mail : fse.dr-bourg@dr-bourg.travail.gouv.fr

LE FEADER : UN NOUVEAU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

A partir du 1^{er} janvier 2007, le développement des territoires ruraux sera financé par un instrument unique : le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Avec cet outil, l'Union Européenne contribue à la réalisation des 3 objectifs suivants : l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture (axe 1) ; l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural (axe 2) ; l'amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales et l'encouragement de la diversification des activités économiques (axe 3).

UN PROGRAMME NATIONAL AVEC UN VOLET RÉGIONAL :

Les priorités du Plan Stratégique National sont déclinées au plan opérationnel dans le programme de développement rural hexagonal (PDRH), qui est constitué d'un volet national et d'un volet régional délégué au Préfet de région.

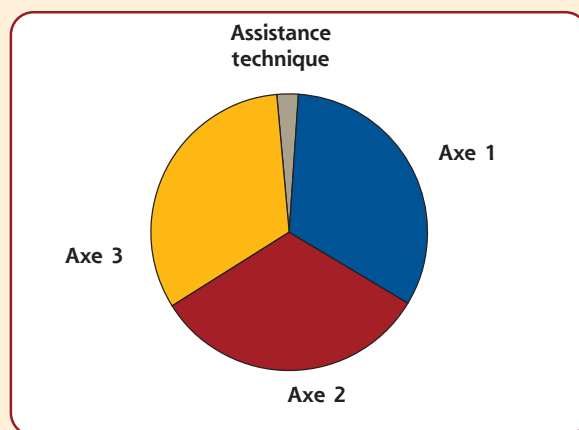
LE VOLET RÉGIONAL BOURGOGNE DU FEADER

Axe 1 : la formation ou la diffusion de connaissances auprès des actifs du secteur agricole et sylvicole, les investissements en exploitation agricole, les investissements dans les industries agroalimentaires et certaines infrastructures agricoles, la coopération pour la mise au point de nouveaux produits, le soutien aux filières de qualité.

Axe 2 : les mesures agro-environnementales visant à compenser les pertes de revenus des agriculteurs et des propriétaires forestiers qui modifient leurs pratiques pour mieux préserver l'environnement dans des zones à enjeux (zones « Natura 2000 », biodiversité, eau...)

Axe 3 : les actions concernant la diversification vers des activités non-agricoles, l'encouragement de l'offre touristique, la valorisation du patrimoine, la mise en place de services essentiels à la population rurale (maison de services, crèches, accès aux soins), les actions d'animation pour l'élaboration de stratégies locales de développement.

L'enveloppe régionale FEADER représente 101,43 M€ répartis de façon équilibrée entre les 3 axes, une partie (1 %) étant réservée à la gestion du programme.



UN NOUVEAU TOURNANT POUR LEADER

L'approche LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale), axe méthodologique de mise en œuvre d'une partie de la politique de développement rural, est portée par des groupes d'action locale (GAL), représentatifs d'un ensemble de partenaires locaux qui s'unissent autour d'un projet commun pour définir une stratégie sur un territoire infra-départemental. Le choix des GAL réalisé par un comité de sélection régional associant notamment l'État et le Conseil régional est prévu au cours du second semestre 2007.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Des réunions de concertation des principaux partenaires concernés par le FEADER, ont débuté en 2006 et se poursuivent en début d'année 2007 pour achever l'élaboration du volet régional. L'objectif est d'aboutir à une validation du programme FEADER au cours du premier semestre, pour une mise en œuvre immédiate.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

FEADER :

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
Mission FEADER

22, boulevard Winston Churchill - B.P. 87865
21078 DIJON Cedex

Tél : 03.80.39.30.01 – Fax : 03.80.39.31.05

Mail : mission-feader.draf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

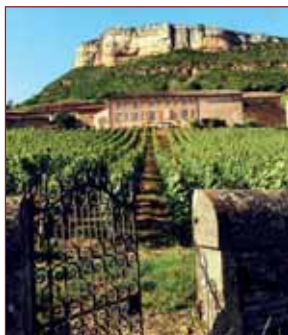
PROTÉGER



100 ANS DE PROTECTION DES MONUMENTS NATURELS ET DES SITES

L'année 2006 marque le centenaire de la loi de 1906 sur la protection des monuments naturels et des sites. Cette loi, plus connue sous l'appellation de "loi du 2 mai 1930" qui lui a donné sa forme définitive, est à l'origine d'une grande partie du droit de la protection de l'environnement. Pour la première fois, il était admis que le droit de propriété « inviolable et sacré » issu de la Révolution française pouvait être limité pour préserver des beautés de la nature, et pour conserver, au bénéfice de tous, des paysages remarquables ou pittoresques.

Cet événement, coordonné par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, en étroite relation avec les directions régionales de l'environnement et les préfetures, se concrétise avec la parution du livre « Lieux de beauté, lieux de mémoire : 100 ans de protection des sites », un ouvrage grand public sur 100 ans de protection des sites. Préfacé par Didier Decoin de l'Académie Goncourt, écrit par Jean-Luc Garnier et réalisé en partenariat avec l'Institut géographique national et les éditions De Vecchi, cet ouvrage offre un tour de France de lieux qui font la richesse de notre territoire. Une centaine de sites sur les 2700 classés et les 4800 inscrits à ce jour illustre 100 ans d'action au service de notre patrimoine historique, culturel et paysager.



La Direction Régionale de l'Environnement de Bourgogne a contribué à la réalisation de cet ouvrage, dans lequel on peut retrouver les 4 sites emblématiques de la région (Vézelay, Solutré, Bec d'Allier, Côte méridionale de Beaune). La Bourgogne, avec ses 135 sites classés et ses 173 sites inscrits, s'illustre par quelques autres fleurons de notre histoire et de nos paysages : Alésia, abbaye de Fontenay, Mont Beuvray, Mont Preneley, Montagne des Trois Croix, Rogny-les-Sept-Ecluses...

L'essentiel des territoires bourguignons, présentant un intérêt patrimonial de niveau national au titre des sites, est maintenant protégé. Mais au delà de la dimension de préservation, il s'agit aussi de faire vivre ces sites, en y assurant une gestion adaptée, menée en concertation avec tous les acteurs locaux, afin de conserver pour les générations futures ces lieux d'exception, véritables patrimoines identitaires de la Bourgogne.

PROMOUVOIR



LE MINEFI À LA RENCONTRE DE L'UNIVERSITÉ

Dans le cadre d'une charte de partenariat signée en 2004 entre l'Université de Bourgogne et le Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie (MINEFI), près de 100 étudiants en Master (droit fiscal, finances et pilotage des organisations, droit des affaires, affaires internationales, politique et gouvernance du territoire) ont répondu présents le 11 décembre dernier à l'invitation lancée par la direction des services fiscaux, le Trésor Public, la Douane, la direction de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes et la direction de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, pour mieux faire connaître les services du MINEFI.

Après une présentation des différentes directions effectuée par le Trésorier-Payeur-Général et le directeur des services fiscaux (pilote de l'opération), les étudiants ont visité les différents services répartis dans l'agglomération dijonnaise.

Nouveauté cette année, une présentation du développement durable au sein du MINEFI a permis aux étudiants d'instaurer un dialogue avec les différents chefs de service, et ce d'autant mieux, qu'un chef d'entreprise est venu faire part de son expérience en la matière.

INSÉRER



CÔTE D'OR : REMETTRE EN ÉTAT UN PATRIMOINE URBAIN DANS LE CADRE D'UN PROJET SOCIAL ET PÉDAGOGIQUE

La rocade-est de Dijon - RN 274 - gérée par l'Etat - direction départementale de l'Équipement- voit passer plus de 50.000 véhicules jour.

Comme bon nombre d'espaces publics, elle n'échappe pas à « l'œuvre » des tagueurs, qui ont récemment couvert de graffitis plus de 1800 m² d'équipements divers : murs anti bruit, portiques et panneaux de signalisation, ...

Pour procéder au nettoyage de ces tags, la DDE a choisi de faire appel à une entreprise d'insertion : cette société -Le Signe de l'Environnement- forme des publics en échec professionnel et a mis au point avec le Conseil régional de Bourgogne un plan de valorisation des acquis professionnels obtenus à la fin du chantier.

Deux personnes ont ainsi pu trouver un emploi pérenne à l'issue de ce chantier, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, qui connaît actuellement un fort besoin de main d'œuvre.



SURVEILLER



LE CONTRÔLE DES SILOS EN BOURGOGNE

La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) procède régulièrement à des contrôles dans les silos dont la sécurité est une priorité nationale.

En décembre 2006, on recensait en Bourgogne 60 silos soumis à autorisation (25 dans l'Yonne, 23 en Côte d'Or, 6 dans la Nièvre et 6 en Saône et Loire). Ce sont des silos dont la capacité de stockage est supérieure à 15 000 m³ de céréales.

Le risque principal dans un silo est celui d'une explosion de poussières. La poussière fine, bien répartie dans l'air, peut exploser comme un gaz. Dans le cas des silos verticaux en béton, les projections et l'onde de choc consécutives à une explosion peuvent porter atteinte aux personnes jusqu'à une centaine de mètres à la ronde.

A cause de ce risque d'explosion, l'action de la DRIRE s'est fixée en priorité sur les silos verticaux en béton situés à proximité de tiers ou de voies de communication. Il existe 13 silos de ce type en Bourgogne. Ces silos sensibles ont tous été inspectés en 2004 et 2005. Ils le seront de nouveau tous les 3 ans au minimum. Les suites administratives de ces inspections de 2004 et 2005 ont mené à 10 mises en demeure et à 2 suspensions partielles d'activité.

En 2006, 6 nouvelles inspections ont été réalisées pour contrôler l'état d'avancement des mises en conformité et 3 autres mises en demeure ont été prises.

Il faut préciser que la situation s'est améliorée depuis quelques années, grâce notamment au nettoyage régulier des installations qui permet de réduire notablement les risques d'explosion.

Néanmoins les inspections montrent que des progrès importants restent à faire. Les non conformités constatées concernent l'absence de dispositifs permettant l'inertage à l'azote d'un éventuel feu de cellule (cette disposition étant nouvelle), l'inadéquation du matériel électrique aux zones à atmosphère explosible, l'insuffisance du découplage (cloisonnement du bâtiment) et l'insuffisance des événements (surfaces faibles permettant d'évacuer le « souffle » dû à une explosion).



UN NOUVEAU MUSÉE À CHÂTILLON-SUR-SEINE

Le musée de Châtillon-sur-Seine présente des collections qui s'étendent des Celtes à l'époque napoléonienne. Il conserve une des plus grandes découvertes archéologiques du XX^e siècle : le mobilier trouvé dans la tombe de la célèbre « Dame de Vix ».

En 1953, cette extraordinaire sépulture princière du VI^e siècle av. J.-C. est mise au jour en Bourgogne, au pied de l'oppidum du Mont Lassois, à Vix. La qualité du mobilier funéraire de ce tumulus atteste des relations privilégiées que l'aristocratie hallstattiennne entretenait avec les cités de la Méditerranée. La défunte avait été inhumée sous un tertre, dans une chambre funéraire.

Parmi tous les objets mis au jour, la pièce maîtresse est sans nul doute le « cratère » de Vix. Il s'agit d'un vase en bronze d'une hauteur de 1,64 mètre, pouvant contenir 1100 litres de vin. Son décor est remarquable : gorgones grimaçantes sur les anses, guerriers à pied et en char sur le col, statuette féminine sur le couvercle. Fabriqué dans un atelier de Grande Grèce, il est composé de pièces fondues (comme les anses de 45 kilos) et d'autres martelées. Outre des secrets d'artisans, cet objet unique ainsi que toute la tombe, livre de précieuses informations sur la hiérarchie, les échanges commerciaux et les modes de vie de la société de la fin du VI^e siècle av. J.-C. Ce cratère est encore aujourd'hui le plus grand vase en bronze connu de l'Antiquité.

Le futur musée...

Le futur musée sera transféré sur le site de l'ancienne abbaye Notre Dame à Châtillon en 2008. Ce nouveau musée, outil majeur de développement du territoire, permettra de redéployer les collections sur plus de 1000 m² (au lieu des 360 m² de l'actuel musée dans la maison Philandrier), renouveler et actualiser leur présentation et leur connaissance et d'améliorer les conditions d'accueil du public -scolaire en particulier.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes du Pays châillonnais ; la maîtrise d'œuvre a été confiée à Antoine Stinco, architecte et muséographe de nombreux musées importants (Galeries nationales du Jeu de paume ; musée des Beaux-Arts d'Angers, Les Abattoirs à Toulouse..).

L'Etat soutient cette opération de façon très significative en engageant une aide sur la première tranche de travaux, qui devrait démarrer au premier trimestre 2007 pour une durée de 12 mois, à hauteur de 1 555 000 euros répartis sur 2006 et 2007 au titre du ministère de la culture (DRAC), de 850 000 euros au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR), et de 40 000 euros sur la réserve parlementaire.

Le cratère de Vix ©
Musée du Châtillonnais, France



Erratum

Une erreur s'est glissée dans le dernier numéro de « L'Etat en Bourgogne » : la carte sur la précarité en région Bourgogne publiée en page 4, dans le dossier spécial « Santé », comportait une légende inversée.

Pour retrouver la bonne carte, merci de consulter la version électronique de la lettre à l'adresse suivante :

L'Etat en Bourgogne – N°9 – Janvier 2007

Numéro ISSN : 1772-7626

Consultable sur www.bourgogne.pref.gouv.fr

Directeur de la publication : Paul Roncière

Directeur de la rédaction : Matthieu Bourrette

Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Laurent Daillez (DRDJS), Daniel Denninger (DIREN), Elisabeth Nadaud (DRAC), Yannick Veyseyre (DRAF), Odette Mairey et Liliane Pinard (DRIRE), Isabelle Schmitt (DRDE), Jean-Paul Mimeur (DRTEFP), Catherine Pham (DRASS), Sophie Pujole (CRICOM), Chantal Gérard (SGAR), Patrick Thabard (SGAR)

Ont contribué à la rédaction des articles :

« Arrivées, départs » : Emmanuelle Sangoy, Chantal Mivielle, Céline Benoist, Christine Bouchoux, Pierrette Daudier, Marc Bellerose

« S'engager » : Fabrice Landry (DRDJS)

Dossier « Fonds Européens »

(pour en savoir plus, rendez-vous sur www.bourgogne.pref.gouv.fr, rubrique « Dossiers », sous-rubrique « Programmes européens ») :

Nadège Palandri (DRAF) - Bernadette Viennot (DRTEFP)

Emmanuelle Malarbet, Catherine Bizouard (SGAR)

Composition : Digital Concept - Impression : ICO



A signaler quelques visites ministérielles
qui se sont déroulées sur le territoire bourguignon :

➤ M. Renaud DUTREIL, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, s'est rendu le 16 octobre à DIJON (Côte d'Or) pour les Assises Régionales de l'Artisanat et l'inauguration des nouveaux locaux de la Chambre de Métiers de la Côte d'Or.

➤ Mme Catherine COLONNA, Ministre déléguée aux Affaires Européennes, s'est rendue le 10 novembre à DIJON pour visiter la Société coopérative « l'Envol », réunir autour d'un déjeuner de travail des chefs d'entreprise, des responsables associatifs et de structures ayant un lien avec l'Europe et visiter la Société ONCODESIGN.

➤ M. Xavier BERTRAND, Ministre de la Santé, s'est rendu le 17 novembre en Saône-et-Loire pour visiter le nouveau pôle sanitaire public privé (hôpital et clinique) à AUTUN et inaugurer le nouvel hôpital de PARAY-LE-MONIAL.

➤ M. Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, s'est rendu le 17 novembre à CHALON SUR SAÔNE (Saône-et-Loire) pour visiter le quartier des Prés Saint Jean, futur chantier de rénovation urbaine et inaugurer la « maison du projet » de rénovation urbaine.

➤ M. Jean François LAMOUR, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, s'est rendu le 24 novembre à BEAUNE pour assister aux Assises sur le sport organisées pour le Sud de la Côte d'Or, à SAINT JEAN DE LOSNE pour se voir présenter le projet de stade d'eaux vives, à BRAZEY EN PLAINE pour une rencontre avec des sportifs et à SAINT APOLLINAIRE pour visiter la nouvelle salle des sports

➤ M. Nicolas SARKOZY, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, s'est rendu le 4 décembre à CHALON SUR SAONE (Saône et Loire), sur le campus industriel (site KODAK) pour visiter l'entreprise Champion (photo chimie) ainsi qu'au pôle nucléaire Bourgogne pour la visite du site AREVA. Enfin, il s'est rendu à Apropont sur la plate forme portuaire fluviale de MÂCON.

➤ M. François LOOS, Ministre délégué à l'industrie, s'est rendu le 7 décembre à BEAUNE pour visiter l'entreprise « La Boulangerie », le chantier EXAPAQ et poser la première pierre d'ATOL.

➤ M. Brice HORTEFEUX, Ministre délégué aux Collectivités territoriales, s'est rendu le 15 décembre à DIJON à l'occasion du congrès de l'Association des Régions de France.



POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE, VOLET EMPLOI, EN BOURGOGNE

Le plan de cohésion sociale, et plus particulièrement le volet emploi, continue de produire ses effets positifs en Bourgogne :

- avec un taux de 7,6 %, le chômage continue de baisser en octobre ; ainsi, l'évolution annuelle du chômage se traduit par une baisse de l'ordre de 12 % en Bourgogne
- les objectifs de mise en œuvre des contrats aidés seront tenus puisque début décembre 2006, 9 201 contrats étaient prescrits dans le secteur non marchand, ce qui représente 96,68 %. Pour le secteur marchand, les 992 contrats d'initiative emploi prescrits représentent 88,26 % des objectifs 2006.
- enfin, avec les 3 dernières labellisations de maisons de l'emploi et de la formation, la Bourgogne compte désormais 8 maisons de l'emploi et de la formation dont :
 - 3 en Côte d'or, département intégralement couvert,
 - 1 départementale dans la Nièvre,
 - 3 en Saône et Loire,
 - 1 dans l'Yonne.



Bourgogne : ➤ M. Bernard DECARIS, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie, a succédé à M. Jean-Louis VATERKOWSKI.

Saône et Loire : ➤ Mme Monique NOVAT, Directrice départementale de l'Équipement, a succédé le 4 décembre à M. Philippe ESTINGOY.

M. François BOURGUIGNON, Inspecteur d'Académie, a succédé le 11 octobre à M. Claude LARDY.